

**Bureau du 3 juillet 2006**

**Décision n° B-2006-4398**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située au carrefour de la montée des Esses et de l'avenue Pasteur et appartenant aux époux Brochier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'éboulement d'une paroi rocheuse s'est produit le 16 février 2002 à l'angle du chemin des Esses et de l'avenue Pasteur sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or. Cette situation s'est aggravée par un nouvel éboulement fin novembre 2002.

Le périmètre du sinistre englobe une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 64 de la section AP, propriété des époux Brochier, la parcelle cadastrée sous le numéro 66 de la section AP, propriété de la Communauté urbaine et pour partie le chemin des Esses, voirie communautaire coupée à la circulation depuis dans la partie basse à l'intersection du chemin des Esses et de l'avenue Pasteur.

Afin de permettre la réouverture de cette voie et de solder par là même un contentieux entre les époux Brochier, la commune de Saint Didier au Mont d'Or et le Grand Lyon, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 334 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 64 de la section AP, appartenant aux époux Brochier et nécessaire à l'emprise des travaux de confortement à réaliser.

Aux termes du compromis et protocole d'accord qui a été établi, les époux Brochier céderaient gratuitement ledit terrain et accepteraient également de prendre en charge une partie des travaux leur incombant pour un montant de 10 042,72 € TTC sur un total de 44 111,11 € TTC correspondant à divers travaux de soutènement.

Le présent compromis met fin à tout litige né ou à naître entre les parties signataires en relation avec les éboulements survenus en 2002 sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or, à l'angle du chemin des Esses et de l'avenue Pasteur ;

Vu ledit compromis et protocole d'accord ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis et protocole d'accord qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située au carrefour de la montée des Esses et de l'avenue Pasteur à Saint Didier au Mont d'Or et appartenant aux époux Brochier.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration de travaux pour les travaux de soutènement.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1 065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006 et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

**5° - Le montant** des travaux, estimés à 34 068,39 €, sera imputé au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,